



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



Notre Vision

L'École publique Renaissance est un milieu d'apprentissage, offrant une programmation de qualité, qui favorise la langue française, la communication, la résolution de problèmes, le leadership et l'individualité. L'élève apprend à se définir en tant qu'individu et à prendre sa place dans la famille des Jags tant au niveau scolaire qu'au niveau communautaire. Grâce à sa participation à la création de son propre itinéraire éducatif, l'élève de Renaissance, appuyé par le personnel de l'école et de ses parents, devient un apprenant du monde tout au long de sa vie. (Révisée, 2018)

Notre Mission

L'École publique Renaissance, une école au service des élèves de la 7e à la 12e année, ouvre ses portes à tous les élèves voulant apprendre dans un monde sans frontières. L'élève est appelé à s'affirmer comme franco-ontarien tout en posant un regard respectueux sur la richesse des diverses langues, cultures, religions et ethnicités. Renaissance invite chaque élève à participer activement dans ses apprentissages tout en développant un esprit de curiosité et une ouverture sur le monde qui l'entoure. En se responsabilisant en tant que citoyen, l'élève rehausse sa qualité de vie et celle des autres. (Révisée, 2018)

POLITIQUE D'INTÉGRITÉ INTELLECTUELLE

A. Philosophie

L'intégrité intellectuelle constitue un des fondements éducatifs de l'IB, tout autant que de l'École publique Renaissance, dans l'ensemble de ses programmes. Les principes que l'École publique Renaissance promeut et s'inspirent du Profil de l'apprenant de l'IB, notamment le fait que les élèves doivent être intègres et que, ce faisant, *ils acceptent les principes d'intégrité et d'honnêteté, et possèdent un sens profond de l'équité, de la justice et du respect de la dignité de chaque individu, des groupes et des communautés. Ils sont responsables de leurs actes et de leurs conséquences.*

La tricherie, le plagiat ou l'utilisation de la propriété intellectuelle d'autrui

Les élèves doivent comprendre que ces infractions ne seront pas tolérées : les travaux qu'ils soumettent dans le cadre de l'évaluation doivent être les leurs.

La prévention et la détection de la tricherie ou du plagiat

Le personnel enseignant doit s'assurer que les élèves comprennent bien ce que constituent la tricherie, le plagiat et l'utilisation de la propriété intellectuelle d'autrui. Des rappels fréquents aux élèves au sujet des conséquences possibles ainsi que des stratégies pour éviter ceci (p. ex. citations, paraphrasé avec référence) sont importants.

Le personnel enseignant doit aussi développer des stratégies lui permettant de détecter les cas de tricherie ou de plagiat, le cas échéant. Une bonne gestion de classe ainsi qu'un lien de confiance et de franchise avec les élèves sont essentiels pour prévenir la tricherie, le plagiat et l'utilisation de la propriété intellectuelle d'autrui.



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



Stratégies pour éviter la récidive en cas de tricherie ou de plagiat

Il est important d'amener l'élève à comprendre l'importance de l'honnêteté et de l'intégrité. Les conséquences découlant d'un cas de tricherie ou de plagiat doivent servir à aider l'élève à grandir comme individu honnête et intègre afin d'éviter de refaire la même erreur. Le protocole en évaluation élaboré par le CSPNE (Annexe 1) propose une gamme d'interventions ayant comme objectif d'aider l'élève à prendre conscience du comportement inacceptable et à s'autoréguler.

La tricherie, le plagiat et l'utilisation de la propriété intellectuelle d'autrui

Quoi?	La tricherie au niveau scolaire constitue un acte de malhonnêteté. Un élève qui triche ne respecte pas les règles de la salle de classe (p.ex. copier les réponses d'un autre). Le plagiat est une forme de tricherie. L'élève commet du plagiat lorsqu'il ou elle copie mot pour mot un passage d'un texte d'un autre et le présente comme le sien. L'utilisation de la propriété intellectuelle d'autrui est lorsque l'élève utilise des images ou des tableaux qui ont des droits d'auteur sans citer les sources.
Pourquoi?	<i>Il est important d'adresser toute situation de tricherie ou de plagiat, peu importe l'âge scolaire de l'élève afin d'éviter que le même comportement se reproduise et de prévenir des conséquences plus sérieuses pour l'élève qui répète le comportement. La tricherie est un acte de malhonnêteté et le personnel enseignant a un devoir d'aider l'élève à devenir un bon citoyen ou une bonne citoyenne.</i>
Comment?	Si un élève se fait prendre à tricher ou faire du plagiat, le personnel enseignant doit : <ul style="list-style-type: none">• s'assurer que l'élève comprenne bien le geste qu'elle ou il a posé avant d'imposer la conséquence;• demander à l'élève de reprendre son travail ou son évaluation, peu importe l'année d'études;• communiquer tout incident aux parents ou tuteurs et un membre de l'administration de l'école;• tenir compte de cet incident dans la section des habiletés d'apprentissage et des habitudes de travail. Il est important de fournir à l'élève des stratégies qui lui permet de finir ses travaux et évaluations sans avoir recours à la tricherie, au plagiat, ainsi que reconnaître le travail des autres. Ainsi, il faut enseigner de façon explicite des stratégies pour éviter la tricherie et le plagiat : <ul style="list-style-type: none">• enseigner comment faire un résumé d'un texte, citer les paroles de l'auteur ou paraphraser;• démontrer les étapes à suivre du travail assigné afin de guider les élèves;• s'assurer que la majeure partie du travail soit fait en classe;• faire comprendre à l'élève que la tricherie et le plagiat constituent un manque de respect envers les autres;• expliquer dans un langage simple, clair et précis les conséquences du plagiat et de la tricherie.
Quand?	Aucune tricherie et plagiat ne sera toléré. Tous les travaux remis par l'élève doivent être les siens. De plus, lors d'un test papier-crayon, l'élève doit respecter les consignes de l'enseignante ou l'enseignant par rapport au matériel dont elle ou il a le droit d'utiliser.



École publique Renaissance

301, rue Shirley

Timmins, ON P4R 1N5

Téléphone : 705.264.7474 - Télécopieur : 705.267.2233

Chantal Tremblay, Direction

Roch Mageau, Direction adjointe

De la 7^e année à la 12^e année



<i>Les conséquences progressives selon les quatre facteurs suivants :</i>	Suggestions d'intervention auprès de l'élève :
<i>1) l'année d'études de l'élève 2) le niveau de maturité de l'élève 3) le nombre et la fréquence des incidents 4) les circonstances particulières de l'élève</i>	<ul style="list-style-type: none"><i>• demander de refaire le travail ou l'évaluation</i><i>• avertir les parents de la situation</i><i>• impliquer un membre de l'administration pour décider d'une conséquence alternative qui tient compte de la maturité et des circonstances particulières de l'élève</i><i>• mettre les stratégies en place afin de s'assurer que l'élève comprend bien le sérieux de la situation et les façons d'éviter les récidives</i>

B. Mise en application

La présente politique entre en vigueur le jour de son adoption par les instances décisionnelles de l'École publique Renaissance.

La direction d'école est responsable de l'application de la présente politique.

L'École publique Renaissance s'engage à réviser périodiquement sa politique d'intégrité intellectuelle, notamment au gré des mises à jour des documents de l'IB ou des lignes directrices du CSPNE.